



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°19 - septembre 2010

Edito

Chers amis de Colayrac-Saint Cirq,

En ces moments en général consacrés à des vacances, j'espère que les uns et les autres, ceux qui ont pu s'aérer un peu à l'extérieur mais aussi ceux qui ne peuvent malheureusement pas aller respirer l'air d'ailleurs, ont pu prendre du temps. De ce temps qui manque toujours dans nos rythmes effrénés où nous entraînent tellement nos vies quotidiennes. De ce temps nécessaire pour se « rassembler », pour mettre de l'ordre dans nos pensées ...

Quoi qu'il en soit, à tous bonne rentrée !

Pour moi, je vois une raison au moins d'être optimiste, au-delà des péripéties dont la presse nous abreuve à l'envi. Une raison qui montre qu'à Colayrac-Saint Cirq on ne se laisse pas déstabiliser par l'ambiance extérieure quelque peu préoccupante.

Laquelle ? Cette initiative de l'association colayracaise des artisans, commerçants, industriels (ACACIA) qui a eu cette heureuse idée de proposer ce « pique-nique », acheté et consommé sur les lieux mêmes, (la place devant l'église de Colayrac), agrémenté d'un fond musical qui appelle à la danse. Une vraie fête populaire ! Une première a eu lieu le vendredi 9 juillet, une autre le vendredi 6 août et enfin une troisième le 3 septembre. Le franc succès de "Minjar l'Estiu" laisse présager un bel avenir à ces manifestations. Bravo aux concepteurs ; bravo aux organisateurs et à bientôt.

François Chalmel



Colayrac-Saint Cirq et son patrimoine



Comme tout le monde, nous avons une histoire. Notre commune possède la sienne et en recèle des témoignages, sur le domaine public comme dans les propriétés privées... Et qui gagnent à être connus !

Certes, ne sont pas érigés sur nos terres un château seigneurial ou une cathédrale à l'architecture audacieuse. Mais nous avons des témoins des activités humaines de notre passé récent. Citons par exemple des lavoirs, des puits, des moulins, des pigeonniers, un travail de maréchal ferrant et encore d'anciennes maisons fortes, des églises au charme discret, des côteaux, à la marche des Pays de Serre, empreints de la sérénité rurale... Et puis... Garonne !

Garonne ! Nos grands parents et parents savent bien ce qu'ils doivent au fleuve : la richesse issue de leurs terres limoneuses faisant le bonheur des agriculteurs mais aussi celle de leurs eaux d'où les pêcheurs tiraient leurs ressources ainsi que tous ceux qui ont vécu du trafic fluvial, avec son port et son bac à traîlle. Celui-ci permettait en effet de franchir le fleuve « à pied sec », encore au début du siècle précédent, de Colayrac au Passage d'Agen.

Bien-sûr, il y eu aussi les « caprices » de « Dame Garonne ». Mais on lui pardonnait, tant elle était bienfaisante par ailleurs. Alors, retrouvons-là !

Ainsi, à la faveur des journées du patrimoine, vous êtes invités à venir nombreux à la manifestation organisée conjointement par la municipalité de Colayrac-Saint Cirq et l'association colayracaise nouvellement créée «Nosta Garona ».

Retenez cette date sur vos agendas
Dimanche 19 septembre 2010.
rendez vous à 11^h à La Cale



Décisions du Conseil municipal du lundi 28 juin 2010

• **Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) :**

Lors du Conseil Municipal précédent, nous avons adopté deux rapports sur ce sujet, l'un décidant de nous « mettre en route » sur ce chantier et l'autre d'en définir les modalités d'application et de concertation. Celle-ci a permis d'aboutir à un périmètre d'étude.

Monsieur Jean-Max LLORCA, responsable du groupe de travail « Accessibilité » désigné par la CAA a été invité à rappeler les « fondamentaux » en matière d'accessibilité :

- en terme d'aménagement de tous espaces appelés à recevoir du public ;
- en matière de transport ;
- dans le domaine de la culture et du sport (clubs sportifs, participation à la vie sociale et insertion) ;
- dans celui de l'insertion professionnelle.

Après le mois de concertation, du 25 mai au 25 juin, et deux permanences, aucune opposition aux périmètres d'étude définis sur notre commune n'ayant été manifestée sur le registre mis en place, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.

• **Participation aux charges de fonctionnement pour les élèves scolarisés en CLIS (classe d'intégration scolaire) à Aiguillon**

Un enfant de Colayrac-Saint Cirq est scolarisé en CLIS, à Aiguillon.

La commune d'Aiguillon facturant 306 € les frais de sa scolarisation, il y a lieu d'en régler le montant.

• **Renouvellement de la convention d'assistance technique de l'Etat (ATESAT)**

Cette convention autorise les communes ne disposant pas des moyens humains et financiers suffisants pour exercer leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, à faire appel à l'assistance des services de l'Etat. Nous proposons que notre commune, éligible à l'ATESAT, souscrive comme les années passées à cette convention dans les conditions financières prévues par la loi. Le montant dû est de 1 536,26 € pour l'année.

• **Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe**

La commune de Colayrac-Saint Cirq a mis sur pied un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants scolarisés en notre commune et dont l'âge est compris entre 3 et 11 ans.

L'utilité est apparue d'en accorder l'accès aux « 12-14 ans ». Cela nécessite des moyens supplémentaires.

Le club de basket ayant décidé de mettre fin au contrat de son entraîneur, lequel participait déjà pour 45 % de son temps à l'animation périscolaire, le Conseil décide de le recruter à temps plein sur l'ALSH.

Cela nécessite la restructuration de l'équipe de direction de l'ALSH, passant par la création d'un emploi à temps complet d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

• **Compte administratif et affectation des résultats**

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section fonctionnement	1 488 271,14	1 755 137,24
	Section investissement	1 154 849,74	1 577 262,08
Reports de l'exercice de l'année écoulée	Section fonctionnement		161 862,68
	Section investissement	309 243,31	
TOTAL (réalisations + reports)		2 952 364,19 €	3 494 261,94 €

• **Compte de gestion 2009**

Dressé, pour l'année 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordinateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le compte de gestion 2009 est adopté.

• **Solidarité communes du VAR**

Suite au sinistre subi par des communes du Var dont les conséquences tant économiques qu'humaines sont catastrophiques, le Conseil Municipal, à l'instar de ce qu'il avait décidé dans des circonstances précédentes similaires, décide de verser une subvention de solidarité de 1 000,00 € à l'amicale des Maires du VAR (A.M 83).

• **Association Festej'arts : subvention exceptionnelle**

L'association Festej'arts, support administratif et financier du premier « Festival des Musiques du Sud » organisé les 12 et 13 juin 2010 a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Un déficit financier de la manifestation est apparu à hauteur de 3 000 € qui devrait être couvert par la subvention attendue du Conseil Général. Dans l'attente de la décision du Département et afin de permettre à Festej'arts de régler ses fournisseurs, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 000 €, laquelle subvention sera considérée comme une avance sur celle de l'an prochain, après versement de celle du Conseil Général.

• **Présentation du projet « Agen Cœur battant »**

Pascal de SERMET, faisant partie du Bureau de l'Association « Agen Cœur battant », a présenté les caractéristiques du projet : notamment en matière de circulation, stationnement, accessibilité, confort, propreté, sécurité, économie d'énergie...

Le dossier peut être consulté en notre Mairie.

NB : Hormis le 9^{ème} rapport, qui n'appelait pas de vote tous les autres ont été **approuvés à l'unanimité**

nos écoles

Ecole René Cassin
Directrice : M^{me} Katia BUISAN
Targebayle – 47450 COLAYRAC-SAINT CIRQ
Tél : 05.53.87.57.13
Tél : (cantine) 05.53.87.59.10

Ecole de Saint Cirq
Directrice : M^{elle} SOUQUET Isabelle
1202, route du Sablou – 47450 COLAYRAC-SAINT CIRQ
Tél : 05.53.67.60.34

Ecole de Corne
Directrice : M^{me} SARRAU Sylvette
4, rue de l'école de Corne - 47450 – COLAYRAC-SAINT CIRQ
Tél : 05.53.66.41.60

Ecole Maternelle
Directrice : M^{me} BROUILLET Caroline
Targebayle – 47450 COLAYRAC-SAINT CIRQ
Tél : 05.53.87.51.64

Garderie du matin à partir de 7^h30 et le soir à partir de 16^h30

L'ALSH

Il fonctionne tous les jours pendant les vacances scolaires et la période des vacances d'été jusqu'au 15 août.

S'adresser auprès de M NOVOA Eric Tél: 05.53.47.44.17

CALENDRIER des VACANCES SCOLAIRES 2010-2011

TOUSSAINT Samedi 23 Octobre 2010 - Jeudi 04 Novembre 2010

NOËL Samedi 18 Décembre 2010 - Lundi 03 Janvier 2011

HIVER Samedi 12 Février 2011 - Lundi 28 Février 2011

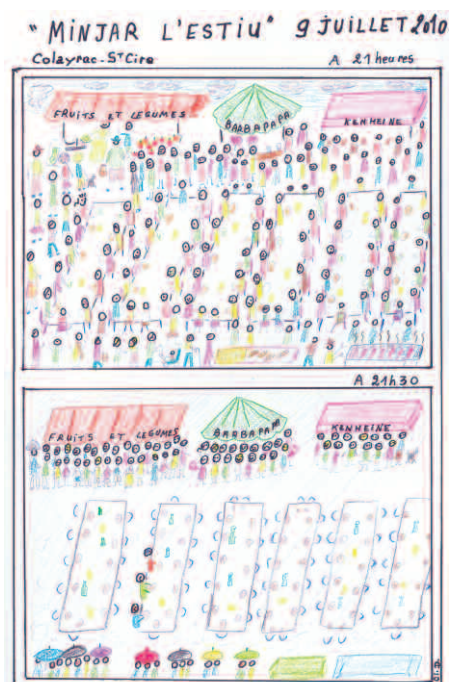
PRINTEMPS Samedi 09 Avril 2011 - Mardi 26 Avril 2011

Les vacances d'été débuteront le Samedi 02 Juillet 2011



Minjar l'Estiu, marché repas nocturne de Colayrac-Saint Cirq de 2010 a été un succès. La fréquentation importante aux trois éditions de juillet, août et septembre et le ressenti très positif de la population participante permettent à l'association ACACIA de prévoir pour l'été 2011 de pérenniser Minjar l'Estiu avec une périodicité plus importante.

Merci à l'association des entrepreneurs, commerçants et artisans d'avoir pensé, organisé et mis en place cette manifestation de convivialité et surtout, merci à tous les participants d'être venus aussi nombreux.



Des instants de délices et de fraîcheur au soleil et sous la pluie, croqués par Claudine Ducourt

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

• Mardi 7 septembre

Inscription musiquenvie à la Mairie (salle du Conseil) à partir de 16^h30

• Vendredi 10 septembre

Assemblée Générale + inscriptions Modern'Jazz à 18^h30 (salle du préfabriqué à Colayrac-Saint Cirq)

• Dimanche 12 septembre, Pique-nique de Corne Bedat

9^{ème} repas de quartier de Corne Bedat à l'école de Corne à 12^h00

Venez nombreux, parents enfants, petits enfants et amis, partager ce moment de convivialité dans la bonne humeur. L'apéritif sera offert par la municipalité. Chacun apporte son pique nique, c'est un moment de partage.

Renseignements et inscriptions à la mairie au 05 53 77 57 50

• Samedi 18 septembre

Repas de la chasse à la salle des fêtes à 20^h00

• Samedi 18 et dimanche 19 septembre

Journées du patrimoine : visitez le lavoir de Lary rénové
le travail du Maréchal Ferrant à Lary
l'église de Saint Cirq



• Dimanche 19 septembre à partir de 11^h00 à La Cale

Journée du Patrimoine à Colayrac-Saint Cirq - Histoires et mémoires de Garonne
RENDEZ-VOUS à la Cale à 11 H 00 (arrivée des autorités en bateau au port de Colayrac)

11^h30 : Exposition et débat sur la Garonne au théâtre de verdure

12^h30 : Apéritif offert par la municipalité

13^h00 : Repas Champêtre (organisé par « Nosta Garona » - sur réservation, coupon joint)

15^h00 : Spectacle Guinguette ouvert à tous



• Dimanche 17 octobre Rencontre de Rugby

Championnat 1^{ère} série, Colayrac contre Aiguillon

• Samedi 23 octobre

Assemblée Générale de la FNACA à 10^h00 à la salle des fêtes de Colayrac

• Dimanche 24 octobre

Bal traditionnel Gascon organisé par les aînés ruraux
à la salle des fêtes à partir de 14^h00

• Dimanche 31 octobre

Loto des aînés ruraux à la salle des fêtes à partir de 14^h00

JIL Colayrac Basket Equipe 1

Prochaines rencontres à Colayrac

25/09 Elan Souemontain Mongaillardais

16/10 Val d'Albret Basket

30/10 US Samazanaise Basket

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruits de voisinage :

Des réclamations parviennent encore et toujours en mairie en raison de gênes provoquées par des voisins indéclicats ou pour le moins inconscients. L'une des nuisances très souvent incriminées est le bruit. Du bruit qui dépasse les limites de la bienséance !

Le bruit peut devenir une réelle source de stress, constituant alors un problème de santé portant atteinte à la qualité de la vie... aux dépens du voisin qui le subit, comme d'ailleurs de celui qui l'émet !

Le bruit de moteurs (tondeuses, tronçonneuses, etc ...) ne sont pas les seuls visés.

Sont aussi considérés comme nuisibles les bruits de comportement (article 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales, article 1311-2 du Code de la Santé Publique, plus circulaire du 22 février 1996) tels que :

- les cris d'animaux
- de la musique ou des sons provenant d'appareils de diffusion
- des sons provenant d'appareils électroménagers et autres outils
- des sons provoqués par des jeux bruyants
- pétards et feux d'artifices
- des activités occasionnelles autour de fêtes familiales

... y compris de jour et pas seulement après 22^h00 !

Les contrevenants s'exposent à une sanction, après constat, allant de la contravention de 3^{ème} classe (code de la Santé Publique/article 1337-7) à la confiscation de la chose (ou des choses) qui a servi à produire le bruit (code de la Santé Publique/article 1337-8).

Chacun s'accorde à penser que bien vivre ensemble implique le respect des voisins.

Prévenir les voisins d'une nuisance occasionnelle (fête, travaux), gérer les hurlements intempestifs du chien, modérer vos décibels, etc..., voilà qui améliorera le confort de tous.